

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DFPE 203** Logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e)  
- Convention de gestion avec IMMOBILIERE 3 F.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3 F » une convention de gestion et de remboursement de charges relative au logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la SA d'HLM « IMMOBILIERE 3 F », la convention de gestion et de remboursement de charges relative au logement de fonction rattaché à la crèche collective 58 rue Mstislav Rostropovitch (17e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 934, article 614, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**